

2

Motion

La Chambre des députés et députées

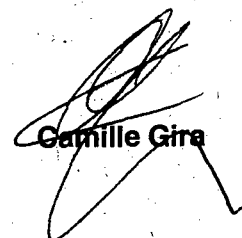
- considérant l'accueil favorable qu'a connu la *proposition de loi 4864 visant à favoriser les investissements à caractère éthique, solidaire ou écologique au moyen de la promotion mobilière* (dépôt Monsieur François Bausch, le 13.11.2001) auprès de la presse, des milieux financiers et politiques;
- considérant l'effet positif de mesures favorisant les investissements éthiques et durables notamment en termes de développement durable et de solidarité;
- considérant le manque à gagner en termes d'image de marque de la place financière luxembourgeoise;
- considérant la pression économique pesant sur le secteur bancaire et le ralentissement actuel de la croissance auquel se trouve confrontée la place financière luxembourgeoise;
- considérant la nécessité de diversification et de développement d'activités financières alternatives qui s'en suit;

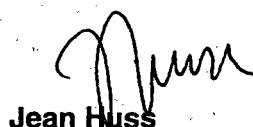
invite le gouvernement

- à reconsidérer la proposition de loi 4864 comme base pour l'élaboration de projets de loi introduisant des mesures visant à favoriser les investissements éthiques et durables au Luxembourg;
- à charger les administrations responsables de définir les critères éthiques, écologiques et sociaux à respecter par les projets ou entreprises pour que les investisseurs puissent sous certaines conditions bien définies profiter d'un abattement de revenu imposable;
- à charger les administrations responsables de définir les compétences, l'appartenance et la structure d'un service de certification pour projets, titres et participations éthiques et durables.


François Bausch


Robert Garcia


Camille Gira


Jean Huss


Renée Wagener